

Monsieur Thibaut GUIGUE
Service Urbanisme et Foncier
COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION GRAND LAC
CS 20606
73106 AIX-LES-BAINS Cedex

Le Bourget-du-Lac, le jeudi 14 décembre 2022

Nos réf : 2022-217

Objet : Modification n°1 PLUi de Grand Lac – Consultation des Personnes Publiques Associées - Avis CGLE

Affaire suivie par : Anne-Cécile DUGUIT

Tél : 06 12 85 53 78 • Courriel : anne-cecile.duguit@chambery-grandlac.fr

Monsieur le Vice-Président,

Vous avez consulté Chambéry Grand Lac Economie (CGLE), en tant que Personne Publique Associée, sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grand Lac.

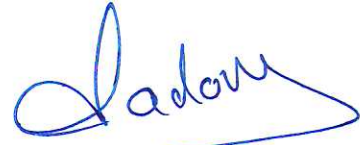
Voici les quelques points sur lesquels nous vous proposons quelques ajustements mineurs :

- **La règle d'emprise au sol maximale** a bien été modifiée pour les zones UEh et UEth (Parcs d'activités des Sources, Combaruches et Savoie Technolac), nous proposons que cette règle soit aussi modifiée en ce sens pour le parc d'activités Savoie Hexapole ;
- Lors de l'ajustement de la règle de **valorisation des toitures-terrasses** (50 % minimum), la possibilité de réaliser des **toitures d'agrément a été supprimée**. Nous proposons que celle-ci soit bien maintenue, car elles peuvent avoir une utilité pour les entreprises (exemple : les toitures d'agrément des bâtiments Hexaparc, Supernova pour l'accueil des clients, des fournisseurs ou pour le personnel).
- Concernant les **dispositions particulières relatives aux hauteurs autorisées**, nous proposons, pour une meilleure lisibilité et compréhension des règles, leur harmonisation entre les règlements du secteur 1 et des secteurs 2/3/4. Dans le règlement du secteur 1, les dispositions relatives aux toitures-terrasses répondant à l'article L111-16 et l'abaissement de cette hauteur à -2 m en cas de toiture-terrasse ne semblent pas adaptées pour les bâtiments d'activités ;
- **Concernant la mutualisation des parkings** et la possibilité d'identifier des stationnements à proximité des projets en secteurs **UEh, UEsh, UEth**, (Parcs d'activités des Sources, Combaruches, Savoie Hexapole et Technolac), nous proposons de **passer à une distance de 400 m, au lieu des 300 m** comme initialement demandé. Cela pour favoriser la mise en œuvre de parkings silos mutualisés sur les parcs d'activités.
- Enfin, concernant les **documents graphiques** et pour faciliter l'étude des projets et l'instruction des autorisations d'urbanisme, nous proposons que les **axes des principales voiries (A 41 et voiries principales) soient identifiés**, au droit des parcs d'activités des Sources, Combaruches, Savoie Hexapole et Savoie Technolac.

LA RÉUSSITE AVEC UN GRAND AIR

Notre équipe de Chambéry-Grand Lac Economie reste à votre disposition pour vous présenter plus précisément les demandes formulées ci-dessus.

Vous remerciant pour la prise en compte de ces remarques, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sadou', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente